

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES  
Département Santé Environnement

### Destinataires

MONSIEUR LE DIRECTEUR - MONT DE MARSAN AGGLO

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

### Unité de Gestion : MONT DE MARSAN AGGLO

Prélèvement	00144049	Commune	SAINT-PIERRE-DU-MONT
Unité de gestion	0879 MONT_DE_MARSAN_AGGLO	Prélevé le :	mardi 13 août 2024 à 09h40
Installation	UDI 000442 MONT-DE-MARSAN_ST-PIERRE-DU-M	par :	ADRIEN LOSSE (LPL)
Point de surveillance	S 0000000663 SECTEUR TOUT BLANC	Type visite :	D1
Localisation exacte	SANITAIRE RDC MAIRIE	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Aspect (qualitatif)	rien à signaler			
Couleur (qualitatif)	rien à signaler			
Odeur (qualitatif)	rien à signaler			
Saveur (qualitatif)	rien à signaler			
Température de l'eau	21,4 °C		25	
pH	7,8 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,25 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore total	0,39 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			

Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001

Type de l'analyse : D1

Code SISE de l'analyse : 00144546

Référence laboratoire : SE248722/12984

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 UFC/mL			
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)	0		
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Coloration	5 mg(Pt)/L		15	
Turbidité néphélométrique	<0,5 NFU		2	
<b>MINERALISATION</b>				
Conductivité à 25°C	240 µS/cm		de 200 à 1100	
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>				
Ammonium d'origine naturelle	0,069 mg/L		0,5	

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00144049)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Mont de Marsan le 18 septembre 2024

Pour le Directeur,



BEAUMONT CLEMENCE